Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260707-DCM2026_061-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Carreuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi sept juillet deux mille vingt-six, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 29 juin 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Le Maire, François NEVEU, Ségolène CLAVERIE, Adjoints, René DAULY, Didier QUINTIN, conseillers délégués Anne-Cécile BODENES, Christophe BOITARD, Martine CARIMALO, Eugénie COLLET, Aurélie MASSON, Solenn MEURO, Élodie MICHEL, Miguel REBOURS, Christelle VARGIU.

Absents excusés : Rémi BLANCHARD (pouvoir à René DAULY), Régis LANCIEN (pouvoir à Didier QUINTIN), Damien POSSEME (pouvoir à Laurence MAHÉ), Jérôme CHEVRIER (pouvoir à Ségolène CLAVERIE), Vanessa MORIN (pouvoir à François NEVEU)

Secrétaire de séance : Aurélie MASSON

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19
Absents : 5

DCM2026/061 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire informe l'Assemblée :
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création, suppression, modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Madame Le Maire informe l'assemblée que compte tenu de la modification de la DHS d'un agent, du départ à la retraite d'un agent titulaire, il est nécéssaire de modifier le tableau des effectifs.

Madame le Maire propose à l'Assemblée :

- La création d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet 30h/sem.
- La suppression pour cause de départ en retraite d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps non complet de 25,5 h/semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ADOPTER la proposition de Mme le Maire telle que précisée ci-dessus,**

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260707-DCM2026_061-DE

- **DECIDE DE MODIFIER le tableau des emplois et des effectifs à compter du 1er septembre 2026, joint en annexe de la présente délibération,**

DECIDE D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurence MAHÉ

Le secrétaire de séance :
Aurélie MASSON